



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_52_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
En date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
Avec la compagnie « Dance and Circus Events »**

Considérant l'organisation du festival du mouvement le 05 et 06 juin 2026 sur la commune de Vif,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession de spectacles avec la compagnie « Dance and Circus Events », demeurant 28 Résidence des Lucioles 91220 Brétigny sur Orge, représentée par M. William PIACENTINO, pour les prestations du samedi 06 juin 2026 à Vif, pour un montant total de 2 426.50 euros TTC.

De signer le devis de spectacle avec la société « Dance and Circus Events » annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*